

## Les pressions sur les mangroves

Parmi les pressions naturelles, les cyclones et les tempêtes tropicales sont les plus dévastateurs : Hugo (Guadeloupe, 1989), DEAN (Martinique, 2007) ; Mayotte, touché par "Felixsa" en 1985. En Guyane, la principale pression naturelle serait en relation avec les perturbations affectant le bassin de l'Amazone (précipitations, mouvance des processus sédimentaires).

La pression anthropique la plus importante réside dans l'aménagement du territoire, suite à l'urbanisation croissante du littoral ; les mangroves étaient considérées jusqu'à une époque encore récente dans la plupart des départements d'outre-mer comme des zones insalubres à aménager ; elles sont fréquemment coupées et remblayées ; en Guadeloupe : piste de l'aéroport, zone industrielle de Jarry, marina de Pointe-à-Pitre ; à la Martinique : port de Fort de France, aéroport du Lamentin et de l'autoroute ; en Guyane, zones industrielles de Matoury et de Cayenne, lotissements à Kourou ; à Mayotte, route circum-insulaire et port de Longoni. En Nouvelle Calédonie, entre 1955 et 1993, 380 ha de mangroves et autres milieux biologiques ont été remblayés ou creusés, principalement à Nouméa et sa périphérie. Les aménagements hydrauliques, qui modifient ainsi les conditions écologiques du milieu sont plus rares.

Les mangroves demeurent encore souvent des lieux de décharge (Gabarre dans le Grand Cul-de-Sac Marin, Mayotte). La contamination des eaux des Antilles françaises et de Guyane par des métaux lourds est notable (Petit Cul-de-Sac, Guadeloupe, Fort-de-France en Martinique), ainsi que la pollution par hydrocarbures en Guyane. En Nouvelle-Calédonie, sont également en cause l'impact de l'élevage de crevettes et de l'activité minière qui vient touché une quarantaine de cours d'eau et indirectement les marais à mangroves.

Les activités agricoles sont aussi responsables : à Mayotte, où la mise en culture est vraisemblablement la cause de la disparition de la plus grande partie des arrières mangroves ; aux Antilles, où les monocultures (canne à sucre, banane) sont à l'origine de l'importation de près de 2 000 tonnes par an de pesticides et en Martinique où les rejets des distilleries sont également polluants (mangrove de Sainte-Luce et la rivière Jambette).

## La protection des mangroves

Quelques mangroves de l'outre-mer français bénéficient déjà de protections : **Guadeloupe** : le Grand Cul-de-Sac Marin - parc national, site Ramsar, réserve naturelle nationale, réserve de Biosphère (MAB) et site du Conservatoire du littoral (en cours d'intégration dans le parc national de la Guadeloupe).

**Saint Martin** : Réserve naturelle nationale de Saint Martin et étangs littoraux du Conservatoire.

**Saint Barthélemy** : réserve naturelle nationale

**Martinique** : Réserve naturelle nationale de la Caravelle, Arrêté de protection de biotope de la forêt lacustre du Galion. Attribution de l'Etang des salines au Conservatoire du littoral.

**Guyane** : Réserves naturelles nationales des Marais de Kaw et de la Basse Mana, sites du Conservatoire du littoral de l'estuaire du Sinnamary.

**Mayotte** : 450 ha de mangroves affectées au Conservatoire du littoral ainsi que la vasière des Badamiers.

**Îles Éparses de l'Océan indien** : classées en réserve naturelle préfectorale (par arrêté de 1975).

**En Nouvelle Calédonie**, les réserves spéciales de Ouano, de l'îlot Bailly, de Nékoro et la réserve coutumière de Lékine protègent quelques mangroves. D'autre part, elles sont bien représentées dans les sites proposés à l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Un renforcement significatif du nombre et de l'étendue de ces aires protégées est en cours.

Un programme ambitieux de protection de ces espaces littoraux a été engagé par le Conservatoire : 5800 ha de mangroves et de forêts à *Pterocarpus* en Guadeloupe, 3000 ha en Martinique et 13 000 ha en Guyane devraient lui être affectés avant fin 2008, dans le cadre de sa stratégie d'intervention sur le Domaine public maritime.

Par ailleurs, les mangroves bénéficient de plusieurs autres niveaux de protection :

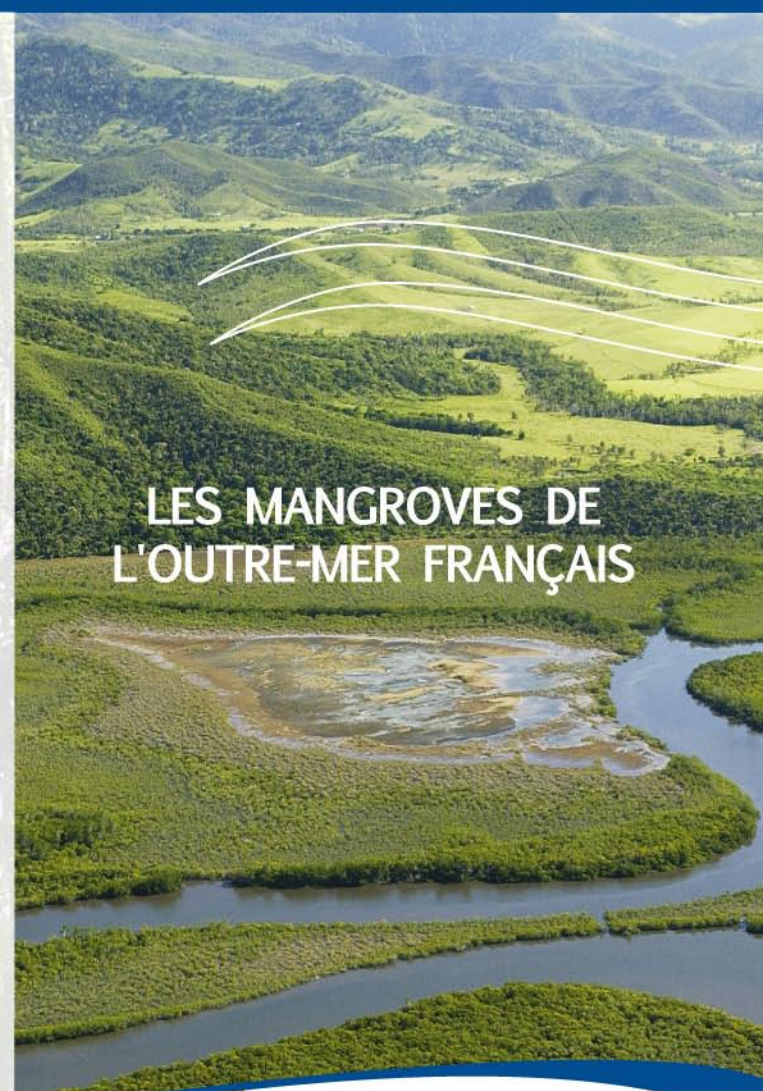
-Article L 146.6 du code de l'urbanisme (espaces remarquables du littoral),  
-Code forestier qui confère des missions de protection des mangroves à l'Office National des Forêts,

-Documents d'urbanisme : Schéma d'aménagement régional, POS, PLU...

Longtemps négligées et souvent détruites, les mangroves sont aujourd'hui mieux considérées dans les collectivités ultra marines. Des aménagements dédiés à la sensibilisation sur les mangroves ont d'ailleurs été réalisés : maison de la mangrove en Nouvelle Calédonie, sentiers botaniques à Wallis, sentiers d'interprétation dans la mangrove, (Guyane, Guadeloupe, Mayotte, Nouvelle-Calédonie), édition de documentation pédagogique... Des essais de restauration de mangroves dégradées ont eu lieu à Mayotte.

**IFRECOR, Déclinaison nationale de l'ICRI (Initiative internationale pour les récifs coralliens), l'IFRECOR (Initiative Française pour les Récifs Coralliens) est une action nationale en faveur des récifs coralliens et de leurs écosystèmes associés (herbiers et mangroves) des collectivités de l'outre-mer français (environ 50000 km<sup>2</sup> de récifs et lagons), engagée en mars 1999 sur décision du Premier ministre. Elle est portée par les ministères chargés de l'environnement et de l'outre-mer. Elle recouvre toutes actions et mesures prises en faveur des récifs. Les enjeux sont la protection et la gestion durable des récifs coralliens de ces collectivités ultramarines et de leurs écosystèmes associés.**

[www.ecologie.gouv.fr/-Recifs-coralliens-IFRECOR-.htm](http://www.ecologie.gouv.fr/-Recifs-coralliens-IFRECOR-.htm)



# LES MANGROVES DE L'OUTRE-MER FRANÇAIS



**IFRECOR**

Conservatoire du littoral

SECRETARIAT D'ETAT À L'OUTRE-MER



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



## Caractéristiques des mangroves

60 à 75% du littoral des régions tropicales est occupé par la mangrove. Sur le plan biogéographique, il existe une nette différence dans la répartition mondiale des espèces entre les mangroves de la région indopacifique, riche du point de vue floristique avec environ 60 espèces exclusives de cet écosystème, et celles des Amériques et de la côte Ouest Africaine qui ne regroupe que 7 espèces arborées qui sont: *Avicennia germinans* et *A. schaueriana* (Avicenniaceae), *Rhizophora mangle*, *R. racemosa* et *R. harissonni* (Rhizophoraceae), *Laguncularia racemosa* et *Conocarpus erectus* (Combretaceae). Aucune espèce n'est commune aux deux zones. Globalement, les mangroves sont caractérisées par une diversité végétale faible par rapport aux autres formations végétales.

Les mangroves de l'outre-mer français comptent 25 espèces exclusives de mangrove, appartenant aux familles suivantes : *Acanthaceae* (1 espèce), *Avicenniaceae* (2), *Caesalpinaceae* (1), *Combretaceae* (4), *Euphorbiaceae* (1), *Meliaceae* (2), *Rhizophoraceae* (11), *Rubiaceae* (1), *Sonneratiaceae* (2) et *Sterculiaceae* (1). Les 4 espèces exclusives présentes aux Antilles et en Guyane sont absentes dans les autres collectivités d'outre mer.



Mayotte : 735 ha ; 7 espèces ; entre 1997 et 2003, diminution de la mangrove de 20ha ; Atlas complet réalisé ; projet en cours sur les répercussions des rejets d'eaux usées domestiques dans la mangrove

Europa (Iles Eparses de l'Océan Indien) : 700 ha ; 4 espèces

Nouvelle-Calédonie : 25 884 ha + 9 224 ha de tannes/marais ; 50% du littoral ; 20 espèces ; 262 espèces de poissons dans les mangroves. Une grande diversité de types de mangroves et la plus grande diversité floristique.

## les mangroves de l'outre-mer français (nombre d'espèces exclusives de mangrove)

Guadeloupe : 3983 ha ; + 1800 ha de forêt inondée ; 4 espèces ; principal site : Grand Cul-de-Sac Marin

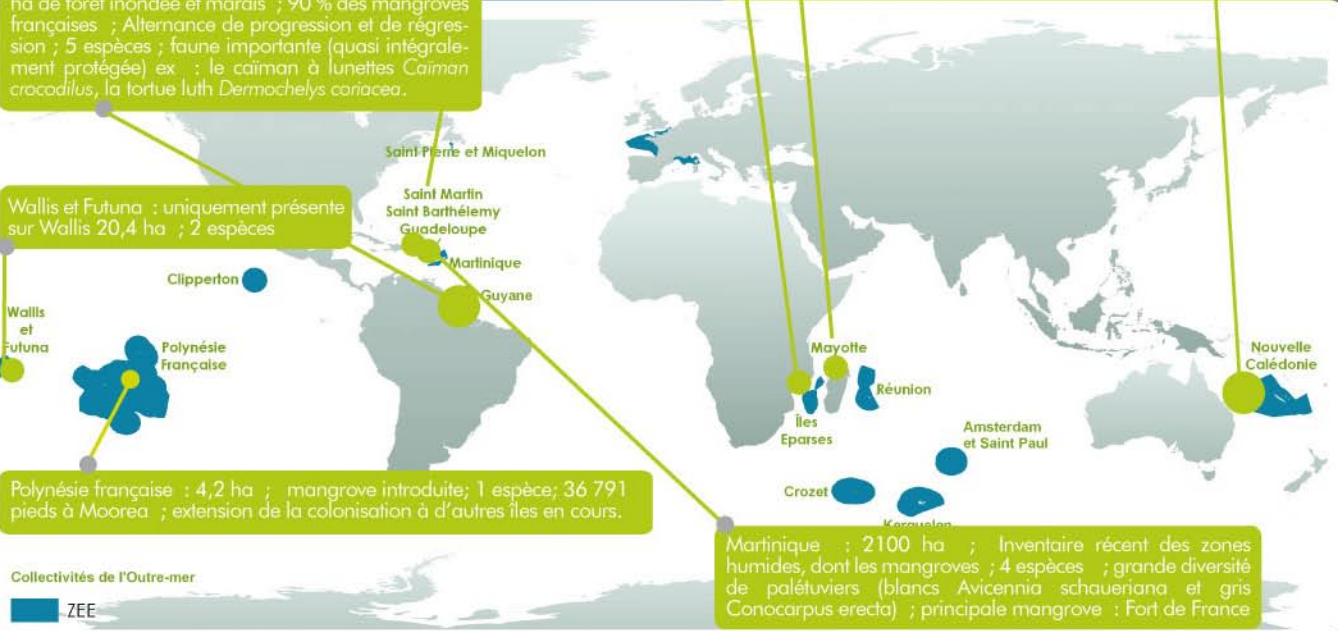
Guyane : entre 55 000 ha et 70 000 ha, + 450 000 ha de forêt inondée et marais ; 90 % des mangroves françaises ; Alternance de progression et de régression ; 5 espèces ; faune importante (quasi intégralement protégée) ex : le caïman à lunettes *Caiman crocodilus*, la tortue luth *Dermochelys coriacea*.

Wallis et Futuna : uniquement présente sur Wallis 20,4 ha ; 2 espèces

Polynésie française : 4,2 ha ; mangrove introduite; 1 espèce; 36 791 pieds à Moorea ; extension de la colonisation à d'autres îles en cours.

Collectivités de l'Outre-mer

ZEE



Martinique : 2100 ha ; Inventaire récent des zones humides, dont les mangroves ; 4 espèces ; grande diversité de palétuviers (blancs *Avicennia schaueriana* et gris *Conocarpus erecta*) ; principale mangrove : Fort de France

On distingue différents types de mangroves :

**En Guyane** : les mangroves côtières (forêt mobile qui se déplace avec les bancs de vase suivant la dynamique côtière et les apports en sédiments de l'Amazone) et les mangroves d'estuaire (dans la zone de balancement des marées).

**Aux Antilles** (Martinique, Guadeloupe, St Martin et St Barthélemy) : deux ensembles se distinguent : la mangrove alluvionnaire, liée à un cours d'eau important débouchant sur une baie protégée ; la mangrove colluvionnaire, qui se développe dans les petites baies calmes et peu profondes.

**A Mayotte**, se distinguent les mangroves d'estuaire ou de « fond de baie » et les mangroves littorales ou de « front de mer », qui forment une ceinture parallèle au rivage.

**A Europa** (îles Eparses de l'Océan indien) : mangroves lagunaires coralliennes, mangroves internes perhalines sur vases coralliennes et mangroves supralittorales.

La **Nouvelle-Calédonie** compte de nombreux types physiologiques de mangroves : mangroves d'estuaire, de fond de baie et de delta, de lagune et mangrove frontale. Les mangroves de fond de baie sont prédominantes (ex à Moindou). Les îlots de mangrove en mer sont rares (mangrove de Voh avec 600 ha). En arrière des mangroves, les tannes (surface sur-salée) sont très développés.

**A Wallis**, les mangroves occupent quelques petites anses vaseuses, en formations assez denses.

Elles sont absentes de la Réunion, des îles Eparses autres que Europa et de Clipperton.

## Etat de santé des mangroves

Les mangroves des collectivités de l'outre-mer ont été particulièrement dégradées dans les départements des Antilles et, dans une moindre mesure à Mayotte. En Guyane et en Nouvelle-Calédonie, compte tenu de leur extension, elles sont en bon état, ponctuellement sous pression aux abords des villes principales (Nouméa, par exemple).

